

Charte de l'A.S.

- Vie de l'établissement - Association Sportive -



Date de mise en ligne : mardi 4 septembre 2018

Copyright © Collège public Perrot d'Ablancourt CHALONS EN

CHAMPAGNE - Tous droits réservés



code du sportif

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

1. *Se conformer aux règles du jeu.*
2. *Respecter les décisions de l'arbitre.*
3. *Respecter adversaires et partenaires.*
4. *Refuser toute forme de violence et de tricherie.*
5. *Etre maître de soi en toutes circonstances.*
6. *Etre loyal dans le sport et la vie.*
7. *Etre exemplaire, tolérant et généreux.*

Tolérer Evoluer Eduquer
Animer Partager Participer
Respecter Contribuer



UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE